



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2017  
Français  
Original : anglais

Soixante-douzième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019\*

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 13

### Centre du commerce international CNUCED-OMC

[Sous-programme 6 du programme 10 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)]\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
Orientation générale .....	2
Vue d'ensemble des ressources .....	9
Autres éléments d'information.....	11
Programme de travail .....	13
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 .....	19
II. Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019.....	20
III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et qui n'ont pas encore été appliquées .....	21

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

\*\* [A/71/6/Rev.1](#).



---

## Vue d'ensemble

Tableau 13.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	37 091 800
Autres variations	(406 500)
Variation totale	(406 500)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 <sup>a</sup>	36 685 300

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 13.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/P-1, 69 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/P-1, 69 G(AC)

*Abréviations* : G = agents des services généraux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), SSG = Sous-Secrétaire général.

## Orientation générale

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Initialement créé en 1964 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU, cette dernière intervenant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Dans le cadre du dispositif pour l'assistance aux pays en développement de l'Organisation des Nations Unies, le Centre est chargé de coordonner les activités d'assistance et de coopération techniques visant à promouvoir l'intensification des échanges et le développement du commerce international, comme l'a réaffirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV). Le Centre est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. L'objectif principal du programme 10, mis en œuvre par la CNUCED et le Centre du commerce international est d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale pour favoriser une croissance et un développement durables et équitables. Les ressources demandées dans le présent rapport pour l'exercice biennal 2018-2019 ont été calculées sur la base du cadre stratégique approuvé pour l'exercice biennal.
- 13.2 Le Centre du commerce international est l'organisme des Nations Unies qui se consacre à renforcer la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Il fournit des biens publics mondiaux, sous la

forme d'informations sur le commerce et les marchés, et un appui technique à des décideurs, des institutions nationales et régionales, des membres du secteur privé et des entreprises sociales, qu'il aide également à établir des liens avec les marchés et dont il renforce les capacités, afin de les aider à parvenir à un « commerce pour le bien de tous ».

- 13.3 Le principal objectif du Centre est directement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 témoigne de l'engagement auquel a souscrit la communauté internationale, à savoir de promouvoir la prospérité économique partagée, le développement social et la protection de l'environnement, dans le cadre de 17 objectifs intégrés et indivisibles du développement durable. Tant le Programme 2030 que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement mettent l'accent sur le rôle important que joue le commerce international en tant que moteur de la croissance économique pour tous, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.
- 13.4 Bien que l'importance du commerce pour le développement durable, la création d'une prospérité partagée et la paix durable soit reconnue à l'échelle mondiale, la situation actuelle n'encourage absolument pas l'ouverture des marchés mondiaux. En 2016, les échanges commerciaux sont restés limités et, bien que les exportations de biens et de services au niveau mondial devraient augmenter en 2017, les prévisions n'ont pas été atteintes et les attentes ont donc dû être revues à la baisse. En outre, un sentiment anti-mondialisation et une rhétorique protectionniste menacent l'ouverture de l'économie mondiale grâce à laquelle des millions de personnes ont pu sortir de la pauvreté. Au vu de ces tensions, il est plus important que jamais, tant pour les économies développées que pour celles en développement, de favoriser une croissance inclusive et de faire en sorte que le commerce soit avantageux pour tous. Il est évident que pour certains groupes de la société la mondialisation économique n'a pas été synonyme de progrès et que la répartition de ses retombées a trop souvent été négligée par les secteurs public et privé. Les possibilités sont multiples de faire du commerce une force positive, qui favorise le bien-être et l'autonomisation économique, tout en protégeant les consommateurs, et qui soit socialement responsable et écologiquement viable.
- 13.5 Pour faire en sorte que le commerce international contribue à une croissance économique profitant à tous et à la réduction de la pauvreté, la communauté mondiale doit veiller à ce que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier les entreprises appartenant à des femmes ou à de jeunes entrepreneurs, soient en mesure de tirer parti des marchés mondiaux. Dans n'importe quel pays, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, tant du secteur structuré de l'économie que du secteur non structuré, sont à l'origine du plus grand nombre d'emplois. Elles font souvent appel à plus de représentants des tranches les plus vulnérables de la population active que les autres entreprises, notamment des femmes, des jeunes et des personnes appartenant à des ménages très pauvres, et sont parfois les seuls fournisseurs d'emplois dans les zones rurales. Par conséquent, ces entreprises sont à l'origine de la majorité des revenus et occupent donc « la base de la pyramide ». Lorsqu'elles parviennent à être compétitives sur la scène internationale, elles sont plus productives, paient des salaires plus élevés, contribuent à la croissance économique, entraînent un accroissement de la demande de main-d'œuvre éventuellement favorable à l'emploi des femmes et des jeunes, et permettent d'élever le niveau de vie. Ainsi, les aider à participer au commerce international est primordial pour faire en sorte que « personne ne soit laissé de côté ».
- 13.6 Compte tenu du mandat qui lui a été confié, le Centre est bien placé pour veiller à ce que le commerce international soit un moteur de la croissance économique pour tous et de la lutte contre la pauvreté pour l'exercice biennal 2018-2019. Il continuera de concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et veillera à ce que le développement économique contribue à une paix durable. Le Centre œuvre à la réalisation de différentes cibles

relatives aux 10 objectifs de développement durable ci-après, l'accent étant mis sur les objectifs 1, 5, 8 et 17 :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

- 13.7 Le Centre contribuera également à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), de la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman et de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et des résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il contribuera par ailleurs grandement à la poursuite de la mise en œuvre des déclarations ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges, et des décisions qui seront prises à la onzième conférence ministérielle de l'Organisation, qui se tiendra à Buenos Aires, à la fin de 2017.
- 13.8 Le programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 10 du cadre stratégique pour la période 2018-2019 ([A/71/6/Rev.1](#)). Comme précisé dans le cadre stratégique, la mission du Centre est de favoriser une croissance et un développement durables et partagés dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition, en développant les échanges et le commerce international.
- 13.9 Le centre déploiera ses efforts sur trois objectifs institutionnels définis dans le cadre stratégique : a) le renforcement de l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale ; b) le renforcement de l'action en faveur des entreprises exportatrices menée par les institutions d'appui au commerce ; c) le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises. Il évaluera ses progrès grâce à sept indicateurs de succès.

- 13.10 Le Centre s'emploie à aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, y compris celles détenues, exploitées et contrôlées par des femmes, à devenir compétitives au niveau international et à prendre pied sur de nouveaux marchés et, ce faisant, à favoriser une croissance et un développement durables pour tous. Il collabore avec des partenaires œuvrant dans des pays en développement ou en transition, principalement des pays parmi les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, des pays d'Afrique subsaharienne, des pays en situation de conflit ou d'après conflit et des petites économies vulnérables.
- 13.11 Dans la théorie institutionnelle du changement sur laquelle se base le cadre stratégique du Centre, le commerce international est vu comme un vecteur important de développement inclusif et durable. Les entreprises présentes sur les marchés internationaux sont plus productives, génèrent de meilleures possibilités d'emploi et favorisent une croissance plus inclusive, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étant les plus grands créateurs d'emplois. La compétitivité internationale de ces entreprises est fonction des décisions et des actions de quatre types d'acteurs : les entreprises elles-mêmes, les décideurs et les organes régulateurs, les institutions nationales et régionales d'appui au commerce et aux investissements et des partenaires du secteur privé, tels que des acheteurs et des investisseurs qui font le lien entre ces petites entreprises et les marchés internationaux. Le Centre cherche à ce que ces acteurs prennent de nouvelles décisions visant à accroître la compétitivité internationale des entreprises de ce type. Pour ce faire, il œuvre à les sensibiliser aux facteurs qui favorisent ou limitent la compétitivité en les entraînant à corriger les problèmes et tirer parti des possibilités offertes, leur permettant ainsi de formuler et d'adopter des plans d'action par consensus, et de veiller à leur suivi.
- 13.12 Pendant l'exercice biennal 2018-2019, le Centre fournira un appui technique direct aux entreprises, contribuera au renforcement des institutions d'appui au commerce et aux investissements ainsi qu'à l'amélioration, avec la participation du secteur des affaires, des politiques et stratégies commerciales et de l'environnement économique, et aidera les entreprises à accéder aux marchés internationaux, notamment régionaux, et à participer aux échanges Sud-Sud. Tous les services d'appui fournis par le Centre le sont en partenariat avec des gouvernements, des institutions nationales et régionales et des organisations multilatérales du système des Nations Unies pour le développement et d'ailleurs, ainsi qu'avec le secteur privé.
- 13.13 Toutes les interventions du Centre concerneront au moins l'un de ses six domaines d'intervention prioritaires, lesquels sont décrits ci-après. Ces domaines, ainsi que les programmes et projets qui s'y rapportent, sont clairement liés à des cibles des objectifs de développement durable.
- a) Communication d'informations relatives au commerce et aux marchés pour renforcer la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises : fournir des biens publics mondiaux sous la forme de renseignements sur les échanges commerciaux, les investissements, l'accès aux marchés, les normes publiques et privées et le développement sectoriel grâce à des activités de renforcement des capacités et des applications en ligne;
  - b) Création de conditions propices au commerce : collaborer avec les représentants des secteurs public et privé afin de modifier la dynamique des échanges dans un secteur, un pays ou une région en adoptant des mesures et des stratégies plus propices au commerce ou en modifiant la réglementation existante;
  - c) Renforcement des organismes d'appui au commerce et aux investissements : renforcer les capacités des institutions régionales et nationales d'appui au commerce et aux investissements pour mieux aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le domaine du commerce;

- d) Raccordement à des chaînes de valorisation : mise au point de démarches axées sur les marchés visant à aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à établir des contacts, à évoluer et à devenir plus compétitives;
  - e) Promotion et généralisation d'un commerce inclusif et respectueux de l'environnement : se servir du commerce comme d'un tremplin pour aborder des questions environnementales et sociales plus vastes, telles que la pauvreté, l'inégalité des sexes, la jeunesse et l'environnement;
  - f) Appui à l'intégration économique régionale et aux échanges Sud-Sud : promouvoir les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de technologie à valeur ajoutée entre les économies émergentes et d'autres pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et appuyer les initiatives relatives à l'intégration régionale et au commerce intrarégional.
- 13.14 Le Centre tient compte des objectifs d'égalité des sexes et de durabilité environnementale et sociale dans tous ses travaux.
- 13.15 En tant que membre du système des Nations Unies pour le développement, le Centre continuera de travailler avec le Secrétariat et les États Membres de l'ONU, ainsi qu'avec les autres entités de l'Organisation en vue d'appliquer conjointement la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de répondre à son appel en faveur d'un système plus fort, plus cohérent et plus efficace de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, le Centre a commencé à élaborer son plan stratégique pour la période 2018-2021, en coordination avec d'autres entités des Nations Unies, en consultant toutes les parties prenantes. Il mettra la dernière main à cette activité à la fin de 2017, afin de pouvoir tenir compte des décisions prises par le Secrétaire général concernant l'exécution des mandats définis par l'examen quadriennal complet.
- 13.16 Le Centre continuera de donner suite aux engagements qu'il a pris dans le cadre de son plan stratégique et de son budget-programme et il assurera le suivi des progrès accomplis, par le moyen de plans opérationnels annuels et de rapports annuels, respectivement, lesquels sont tous deux communiqués à ses organes directeurs.
- 13.17 Chaque année, le programme de travail du Centre fait l'objet d'un examen mené par le Groupe consultatif commun (GCC), principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. En outre, le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport et les recommandations du GCC.
- 13.18 Le Centre continuera de faire en sorte que les pays en développement et les pays en transition obtiennent des résultats de qualité, au moyen de services et de programmes qui soient rentables, adaptés à leurs besoins et à leur situation propres, et s'assurera que ses activités sont viables à long terme. Il continuera également d'améliorer et d'affiner ses outils et méthodes afin que l'assistance technique fournie soit en phase avec l'évolution rapide des besoins du système commercial mondial. Pour cette raison, le Centre exploitera davantage ses ressources budgétaires ordinaires et visera des objectifs encore plus ambitieux pour l'exercice 2018-2019.
- 13.19 Pendant la période 2018-2019, les ressources inscrites au budget ordinaire seront utilisées pour développer et entretenir des biens publics mondiaux prenant la forme d'informations sur le commerce et les marchés. Il s'agit notamment de la contribution apportée par le Centre (données de surveillance, calculs et analyse), en collaboration avec d'autres membres du groupe interinstitutions sur le commerce, à l'établissement du rapport annuel sur les objectifs de

développement durable (concernant les indicateurs 10.a.1, 17.10.1, 17.11.1 et 17.12.1) et à la préparation du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Des ressources de ce type sont également utilisées pour mettre au point des outils pouvant être adaptés et exploités par des organisations partenaires ou des entreprises de pays en développement ou de pays en transition, ainsi que pour financer l'élaboration de projets et programmes. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, qui permet de réduire les délais et les coûts d'exécution sur le terrain. Le Centre utilisera toujours plus les technologies de l'information et des communications dans les travaux de recherche appliquée et les activités d'assistance technique, notamment par l'intermédiaire de la très réussie plateforme de formation en ligne, Small and Medium-sized Enterprises Trade Academy. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent de dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.

- 13.20 Au cours de l'exercice biennal considéré, le Centre continuera de mettre pleinement en œuvre les recommandations issues des deux évaluations menées à l'échelle de l'Organisation en 2015, à savoir une évaluation indépendante réalisée pour le compte de donateurs du Centre et une évaluation menée par le Bureau des services de contrôle interne, qui ont permis d'établir que le Centre était une agence solide qui assurait des services utiles sur le terrain et ont mis en évidence des domaines d'amélioration possible. Ces recommandations sont à l'origine des plans stratégiques et opérationnels du Centre et des améliorations considérables réalisées en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations. En mai 2017, 42 (88 %) des 48 mesures que le Centre s'était engagé à prendre pour répondre aux recommandations avaient été mises en œuvre. Le Centre a rendu compte périodiquement de la mise en œuvre de ces recommandations à la réunion semestrielle du Comité consultatif de son Fonds d'affectation spéciale et à la réunion annuelle du Groupe consultatif commun.
- 13.21 En 2016, le Centre a continué de mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2015-2017 et de chercher à parvenir à un commerce pour le bien de tous. Restant déterminé à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, l'Afrique subsaharienne, les pays en conflit ou sortant d'un conflit et les petites économies vulnérables, il a dépassé sa cible visant à consacrer au moins 70 % de son assistance technique à ces pays. En effet, en 2016, 85 % des activités d'assistance technique visant spécifiquement des régions ou des pays ont été consacrées à ces bénéficiaires, contre 82 % en 2015.
- 13.22 Comme prévu dans son plan stratégique pour la période 2015-2017, le Centre a continué, en 2016-2017, de porter une attention particulière aux effets et aux résultats obtenus. Outre une théorie institutionnelle du changement, il a élaboré des théories du changement pour chacun des 15 programmes dont il était responsable, en vue de garantir une cohérence maximale au regard de ses objectifs stratégiques et de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans chacune de ces théories du changement et dans chaque nouveau projet, le lien est fait, du point de vue des effets, avec au moins une cible relative aux objectifs de développement durable.
- 13.23 Durant l'exercice biennal 2016-2017, le Centre a modifié sa structure d'entreprise pour qu'elle tienne compte de ses six domaines d'intervention prioritaires et de ses trois objectifs institutionnels, en conformité avec les objectifs de développement durable. Ce processus a eu un impact sur les trois divisions du Centre chargées de fournir des services d'assistance technique. Le mécanisme de conception des projets a également été rationalisé et une équipe spéciale chargée de cette activité a été créée au sein de la Division des programmes de pays. Ces ajustements contribueront à accroître les synergies dans les programmes ayant trait aux domaines d'intervention du Centre et à en rationaliser le fonctionnement, tant pendant l'exercice biennal 2018-2019 que par la suite.

- 13.24 Dans la nouvelle structure, la Division du développement des marchés regroupe toutes les équipes chargées de fournir des informations relatives au commerce et aux marchés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et de guider la réflexion sur les questions relatives à leur compétitivité, ainsi que de créer un environnement économique favorable. Parmi ces équipes, on en retrouve qui mettent l'accent sur la stratégie commerciale, sur la facilitation du commerce, ou encore sur les négociations commerciales et la réforme des politiques commerciales, sans oublier celles qui se chargent de la Small and Medium-sized Enterprises Trade Academy. Compte tenu de la hausse rapide de la demande de formation en ligne, du personnel spécialisé dans l'élaboration de programmes de cours a été affecté à l'équipe chargée de la plateforme de formation.
- 13.25 La Division des entreprises et des institutions œuvre dans différents domaines d'intervention prioritaires, à savoir le renforcement des organismes d'appui au commerce et aux investissements, le raccordement à des chaînes de valorisation internationales et la promotion et la généralisation d'un commerce inclusif et respectueux de l'environnement. Grâce à ses activités, elle améliore la qualité des services commerciaux et consultatifs offerts aux entreprises des pays en développement et des pays en transition, renforce la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises actives dans la production de biens et services à forte valeur ajoutée, et utilise le commerce pour récompenser la durabilité environnementale et accroître les possibilités de revenus des femmes, des jeunes et des membres de communautés marginalisées.
- 13.26 La Division des programmes de pays, qui dispose de cinq bureaux régionaux, est responsable du dernier domaine d'intervention, à savoir l'appui à l'intégration économique régionale et aux échanges Sud-Sud. Elle se charge également du laboratoire d'innovation du Centre et de l'équipe spéciale chargée de la conception des projets, créée récemment en vue d'apporter rapidement une réponse personnalisée aux demandes toujours plus nombreuses d'élaboration de projets par le Centre.
- 13.27 La Section de la communication et des manifestations du Bureau du Directeur exécutif est dorénavant responsable de la petite équipe gérant la bibliothèque du Centre. Cette dernière ne dispose plus de locaux au siège et l'équipe qui s'en occupe met maintenant l'accent sur la fourniture, aux clients du Centre, de services en ligne concernant les questions commerciales et les publications relatives au commerce.
- 13.28 Dans la Division de l'appui au programme, le mandat de certains membres du personnel a été élargi afin de leur permettre de s'adapter aux changements entraînés par la mise en service d'Umoja.

#### **Dispositions administratives**

- 13.29 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.
- 13.30 Lors de son examen du budget pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé, dans son rapport ([A/70/7/Add.1](#)), la proposition tendant à abolir la présentation d'un fascicule simplifié, comme le prévoyaient les dispositions administratives formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/248](#). Afin que l'examen du budget de l'OMC puisse être pris en compte, le projet de budget-programme détaillé du Centre est présenté à l'Organisation des Nations Unies et aux organes d'examen de l'OMC durant le quatrième trimestre de l'année précédant l'exercice biennal. Néanmoins, le montant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal est communiqué à l'avance au

Secrétaire général, qui le fait figurer dans son avant-propos et son introduction au projet de budget-programme, afin de permettre au Secrétariat de l'ONU de présenter son budget global.

### Vue d'ensemble des ressources

- 13.31 Les ressources nécessaires pour le Centre sont exprimées en francs suisses dans le présent rapport, conformément aux dispositions administratives pertinentes. Les ressources globales proposées pour l'exercice biennal 2018-2019, recettes accessoires comprises, s'élèvent à 73 372 500 francs suisses (après actualisation des coûts). Les différences constatées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017 s'expliquent par les gains d'efficacité que le Centre prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 13.32 Le tableau 13.3 ci-dessous indique les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019, libellées en francs suisses. Les recettes accessoires provenant de différentes sources pour l'exercice biennal 2018-2019 sont estimées à 400 000 francs suisses. Après comptabilisation des recettes accessoires, la contribution nette de chaque organisation de tutelle du Centre est donc estimée à 36 486 300 francs suisses (soit 50 % de 72 972 500 francs suisses), ce qui équivaut à 38 006 600 dollars au taux de change de 0,960 franc suisse pour un dollar.

Tableau 13.3 **Ressources financières par composante (budget global)<sup>a</sup>**

(En milliers de francs suisses)

(1) *Budget ordinaire*

(Contribution des deux organisations de tutelle, en parts égales)<sup>b</sup>

		Variation									
		Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)			Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres		Autres variations		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
2014-2015 (dépenses effectives) <sup>c</sup>	2016-2017 (crédits ouverts)		Nouveaux mandats et élargis				Total	Pourcentage			
Programme de travail											
Sous-programme 6.											
Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations											
73 535,4	71 216,2	–	–	–	(780,5)	(780,5)	(1,1)	70 435,7	2 536,8	72 972,5	
<b>Total partiel, 1</b>	<b>73 535,4</b>	<b>71 216,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>– (780,5)</b>	<b>(780,5)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>70 435,7</b>	<b>2 536,8</b>	<b>72 972,5</b>	

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

(2) *Ressources extrabudgétaires*

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
Programme de travail	101 872,1	95 049,6	105 600,0
<b>Total partiel, 2</b>	<b>101 872,1</b>	<b>95 049,6</b>	<b>105 600,0</b>
<b>Total (1 + 2)</b>	<b>175 407,5</b>	<b>166 625,8</b>	<b>178 572,5</b>

<sup>a</sup> Un taux de change de 0,96 franc suisse pour 1,00 dollar est appliqué pour déterminer le montant équivalent en dollars des États-Unis.

<sup>b</sup> Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce.

<sup>c</sup> Montant global des dépenses engagées en francs suisses, dont la part de l'ONU s'élève à 36 767 700 francs suisses (38 895 700 dollars).

Tableau 13.4 **Postes (total des ressources)**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires					
			Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires <sup>a</sup>		Total	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	20	20	–	–	1	1	21	21
P-4/P-3	50	50	–	–	7	7	57	57
P-2/P-1	14	14	–	–	1	1	15	15
<b>Total partiel</b>	<b>91</b>	<b>91</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
<b>Autres classes</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>Total partiel</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>180</b>	<b>180</b>

<sup>a</sup> Les 20 postes sont financés par les ressources allouées au titre de l'appui au programme.

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

13.33 On estime que pour l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 110,0 millions de dollars, soit 105,6 millions de francs suisses, seront déployées, ce qui représente, en dollars, une augmentation d'environ 11 % par rapport au montant estimatif des dépenses extrabudgétaires engagées ou prévues au cours de l'exercice 2016-2017. Les ressources extrabudgétaires, qui viennent compléter les ressources du budget ordinaire, permettent au Centre

d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances mis au point à partir des ressources du budget ordinaire.

#### Autres changements

- 13.34 La réduction de 813 000 dollars (780 500 francs suisses) du montant des crédits demandés est imputable aux gains d'efficacité que le Centre prévoit de réaliser au cours de l'exercice 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que le Centre fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.
- 13.35 Pour le Centre, il en résulte une baisse des montants alloués aux objets de dépense autres que les postes de 813 000 dollars (780 500 francs suisses), l'intégralité de ce montant relevant du programme de travail.

#### Autres éléments d'information

- 13.36 Le Groupe de l'évaluation indépendante du Centre évalue les activités menées par celui-ci et fournit un appui technique à ses équipes opérationnelles. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement ont procédé, à la demande de la direction du Centre, à un examen professionnel par les pairs de la fonction d'évaluation du Centre et constaté que celui-ci s'était amélioré et était devenu plus efficace. De l'avis général des examinateurs, le Groupe de l'évaluation du Centre « a créé un espace institutionnel distinct pour son Unité d'évaluation » et, sa fonction est « généralement considérée par le programme et les départements techniques comme étant crédible et utile ». Les examinateurs ont par ailleurs vérifié que le Groupe d'évaluation avait « mis en place un budget opérationnel et un personnel minimum, affectés à l'élaboration de son plan de travail annuel ».
- 13.37 Conformément à la politique d'évaluation du Centre, le Groupe d'évaluation indépendant présente une évaluation annuelle du programme de travail et du budget fondée sur de vastes consultations, sur les besoins en matière de développement organisationnel et sur les ressources disponibles. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le Centre réalisera ses évaluations annuelles en utilisant son cadre d'évaluation à trois niveaux. Ce cadre prévoit : a) des évaluations stratégiques menées par le Groupe de l'évaluation indépendante; b) des auto-évaluations décentralisées pour les grands projets et programmes; c) des rapports de fin de projet pour tous les projets d'assistance technique, établis en vue d'élargir la portée de l'évaluation, d'améliorer les normes de qualité et de renforcer la coordination avec les organismes donateurs concernant la planification et la mise en œuvre des évaluations.
- 13.38 Afin de faciliter l'apprentissage institutionnel, le Groupe de l'évaluation indépendante continuera d'améliorer la gestion des communications et des connaissances. Pour l'exercice biennal 2018-2019, il continuera de diffuser d'importants messages relatifs à l'apprentissage dans son rapport de synthèse de l'évaluation annuelle. De nouveaux produits de communication, qui prennent la forme de notes et ont commencé à être utilisés durant l'exercice biennal 2016-2017, seront également préparés pour tous les principaux produits d'évaluation. Des directives mises au point pendant

l'exercice biennal 2016-2017, qui concernent les évaluations techniques et peuvent être suivies par le Centre pour les évaluations internes indépendantes, les études d'impact, les auto-évaluations et les rapports de fin de projet, seront appliquées pendant l'exercice biennal 2018-2019.

- 13.39 En ce qui concerne la fonction d'évaluation, les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 1 647 500 dollars, dont 1 267 500 dollars au titre du budget ordinaire (notamment pour un poste P-4, un poste P-3 et 400 000 francs suisses affectés aux activités d'évaluation) et 380 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires. En outre, les évaluations qui concernent certains projets donnés seront réalisées grâce aux contributions affectées aux projets.
- 13.40 Dans le cadre de son programme général de coopération technique, le Centre a mis en place un programme de publications qui vise à aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, les institutions d'appui au commerce et aux investissements et les décideurs politiques des pays en développement et des pays en transition à accéder facilement aux informations et aux analyses dont ils ont besoin pour appuyer le développement du commerce et des échanges internationaux. Le programme de publications de l'exercice biennal 2018-2019 aura pour thème principal la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au niveau international. Le coup d'envoi sera donné par la parution de la publication annuelle phare du Centre, intitulée « SME Competitiveness Outlook ». Le programme sera limité aux six domaines d'intervention du Centre, ce qui garantira des publications ciblées et adaptées aux besoins des partenaires et des parties prenantes. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Centre enrichira et entretiendra sa bibliothèque numérique en y ajoutant ses ouvrages de référence les plus utilisés, continuera de produire des publications consacrées à certains secteurs ou à certaines régions et lancera une série d'articles d'opinion écrits par des personnalités de premier plan sur des questions clés qui touchent au commerce. Il mettra ces biens collectifs à la disposition d'un plus grand nombre de clients grâce à l'amélioration de son site Web et de ses systèmes de distribution.
- 13.41 La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 13.5.

Tableau 13.5 **Répartition des publications**

Publications	2014-2015 (résultats effectifs)			2016-2017 (montant estimatif)			2018-2019 (montant prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	–	16	–	–	25	–	–	12
Publications isolées	–	–	52	–	–	43	–	–	56
<b>Total</b>	–	–	<b>68</b>	–	–	<b>68</b>	–	–	<b>68</b>

- 13.42 Le Centre a également pour objectif de sensibiliser la communauté à l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'aux défis et aux occasions qui se présentent à elles, en rassemblant des parties prenantes de différents milieux lors de manifestations internationales. Durant l'exercice biennal 2018-2019, le Centre continuera de mettre à profit les partenariats conclus dans les secteurs public et privé afin de faciliter le partage des connaissances, de favoriser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de promouvoir la recherche de solutions

novatrices permettant d'utiliser le commerce international pour parvenir à une croissance inclusive et durable, en veillant à ce que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises bénéficient de l'ouverture des marchés. Il participera notamment à l'organisation du Forum annuel mondial pour le développement des exportations, du Forum annuel de développement des affaires pour les femmes entrepreneurs, du Forum annuel sur le commerce au service du développement durable et de la Conférence mondiale du réseau des OPC (organismes de promotion du commerce), organisée tous les deux ans.

## Programme de travail

- 13.43 Le programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019. Le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours des précédents exercices biennaux.
- 13.44 La direction exécutive et l'administration du Centre sont assurées par le Bureau du Directeur exécutif, tandis que les activités d'assistance technique sont mises en œuvre par trois divisions organiques, à savoir la Division des programmes de pays, la Division du développement des marchés et la Division des entreprises et des institutions. La Division de l'appui au programme, quant à elle, assure les services administratifs, logistiques et d'appui requis.
- 13.45 Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique nécessaire au développement et à la gestion du Centre. Il dirige et coordonne le programme de travail interne et est chargé de la gouvernance, de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la mobilisation des ressources et des partenariats, ainsi que des communications et des principales fonctions d'évaluation, de compte rendu des résultats et d'assurance qualité. Il représente le Centre au niveau exécutif auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies, de l'OMC et d'autres parties prenantes clés. Il est également chargé de gérer les dispositifs de liaison dont dispose le Centre à Addis-Abeba et à New York, lesquels contribuent à accroître la visibilité du Centre auprès des principales parties prenantes et à renforcer les partenariats.
- 13.46 La Division des programmes de pays veille à ce que l'assistance technique fournie par le Centre soit prise en main par les pays et cohérente et à ce qu'elle ait un impact durable sur le terrain. Elle coordonne les interventions du Centre dans les pays avec les principales parties prenantes et les partenaires de développement, développe le réseau du Centre en fonction des besoins de ses clients et des priorités définies dans son plan stratégique, dirige la mobilisation des ressources sur le terrain, gère des projets multidisciplinaires, et crée des synergies et garantit la cohérence de la mise en œuvre des projets et des programmes. Elle est également responsable des activités menées dans le cadre du domaine d'intervention prioritaire du Centre relatif à l'appui à l'intégration économique régionale et aux échanges Sud-Sud.
- 13.47 La Division du développement des marchés est responsable de deux domaines d'intervention du Centre, à savoir la communication d'informations relatives au commerce et aux marchés et la création de conditions propices au commerce. Elle guide la réflexion sur des sujets liés à la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, au moyen d'informations statistiques et d'analyses thématiques, et sur des questions ayant trait à la fois à la compétitivité internationale de ces entreprises et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle fournit des services de renseignement sur les concurrents qui permettent aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises de surveiller en continu le paysage informationnel et d'accéder à des informations concernant les tendances commerciales, les technologies, l'innovation, les clients, les concurrents et les distributeurs, et de les comprendre. Elle prête également assistance aux gouvernements pour ce qui est de concevoir et de mettre en œuvre des

stratégies de développement des exportations, en les aidant à définir les actions devant être menées en priorité pour soutenir les activités internationales des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et en appuyant la mise en place de chaînes de valorisation qui profitent à tous sur leur marché intérieur. En outre, la Division aide les entreprises et les associations professionnelles à contribuer, du point de vue du secteur privé, à l'élaboration de stratégies et de politiques commerciales et à la réforme de la réglementation aux niveaux national et régional. Elle favorise le recours à un dialogue public-privé inclusif pour trouver des solutions sur mesure aux obstacles qui entravent le commerce international et les investissements.

- 13.48 La Division des entreprises et des institutions axe ses activités sur la recherche de solutions innovantes et inclusives mettant l'accent sur les marchés, qui permettent de renforcer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition. Elle contribue aux objectifs de développement durable en mettant en œuvre des approches relatives à la chaîne de valorisation, au développement du secteur et au renforcement des institutions, qui ont pour finalité d'accroître l'impact socioéconomique de la prospérité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises sur les marchés internationaux. Elle est par ailleurs chargée de trois des six domaines d'intervention technique du Centre, à savoir le raccordement à des chaînes de valorisation internationales, le renforcement des organismes d'appui au commerce et aux investissements, et la promotion et la généralisation d'un commerce inclusif et respectueux de l'environnement. Pour chacun de ces trois domaines, la Division fournit des solutions sur mesure aux pays et aux régions, en collaboration étroite avec la Division des programmes de pays et d'autres acteurs du développement et parties prenantes appartenant tant au secteur privé qu'au secteur public. En outre, elle contribue à renforcer les organismes d'appui au commerce et aux investissements afin de leur permettre de fournir des services de meilleure qualité et mieux adaptés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et de mieux défendre leurs intérêts connexes. La Division aide également les microentreprises et les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes à accéder aux marchés et à intégrer les chaînes de valorisation locales, régionales et mondiales, et les jeunes entrepreneurs à développer leur activité, à se faire une place au niveau international et à créer les emplois qui leur sont nécessaires. Elle offre en outre des approches novatrices en matière de protection de l'environnement, qui ont trait à la production et au développement de la chaîne de valorisation. Elle tire parti des avantages que présentent les solutions numériques pour ce qui est du développement, en aidant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à se doter de solutions de commerce électronique novatrices et personnalisées.
- 13.49 La Division de l'appui au programme est chargée d'aider les gestionnaires de programme à assurer une gestion et une utilisation efficaces et rationnelles des ressources, notamment humaines, financières et matérielles, dont le Centre dispose pour exécuter son programme de travail. Durant l'exercice 2018-2019, elle renforcera ses partenariats avec les divisions opérationnelles afin de garantir une mise en œuvre efficace des activités, continuera d'optimiser l'utilisation des ressources et les processus dans le Centre, s'attachera à améliorer la gestion des effectifs en adoptant une planification dynamique du renouvellement des effectifs, en établissant et en utilisant une base de données des compétences et en élaborant des protocoles relatifs à l'organisation des carrières, s'efforcera de renforcer et de rationaliser la gestion financière et les processus budgétaires en utilisant davantage les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et en cherchant des moyens de rationaliser le travail, de réduire les chevauchements d'activités et d'améliorer la rapidité, grâce à Umoja.
- 13.50 Des partenariats solides sont nécessaires à l'exécution du programme de travail du Centre et à l'obtention de résultats en matière de développement. Le Centre mène donc ses activités de coopération technique en coordination avec les organismes qui l'ont créé (la CNUCED et l'OMC) et avec un large éventail d'organismes, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur.

Il continuera de jouer un rôle actif dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Il contribuera également au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en tant qu'observateur auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement et en qualité de membre du Comité de haut niveau sur la gestion, et continuera de collaborer étroitement avec d'autres organismes. Il poursuivra aussi sa coopération avec des organisations humanitaires dans le contexte du Cadre intégré renforcé et d'autres initiatives de l'Aide pour le commerce. Il renforcera sa collaboration avec ses partenaires actuels ainsi qu'avec les entités qui œuvrent au renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Pacte mondial des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du tourisme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale des douanes, les commissions régionales et les banques régionales de développement. Il renforcera en outre sa collaboration directe avec les mécanismes bilatéraux de coopération technique pour élaborer et mettre en œuvre des activités, et s'inspirera de ses récents succès pour continuer de renforcer ses partenariats avec les acteurs du secteur privé qui soutiennent ses initiatives, en tant qu'acheteurs ou en tant que partenaires, en lui apportant des conseils ou un appui financier.

- 13.51 Le Centre demeure décidé à faire preuve d'une responsabilité et d'une transparence toujours plus grande et à obtenir des résultats de qualité. Depuis 2011, l'évaluation des résultats est devenue de plus en plus précise, grâce à la création d'un système intégré de présentation des résultats en matière de développement reliant les produits et les résultats de tous les projets d'assistance technique au cadre stratégique interne du Centre, et à l'amélioration de la gestion des projets tenant à l'utilisation d'un logiciel de gestion centralisé qui tient compte à la fois de la planification et du suivi des résultats obtenus en matière de développement et de la gestion financière. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Centre a poursuivi ses activités de mesure des retombées, en mettant en place un dispositif à cet effet à l'échelle de l'organisation. Il a également élaboré des modèles logiques et des théories du changement pour chacun de ses programmes, qui faisaient le lien entre ses programmes et projets et la théorie institutionnelle du changement et les objectifs de développement durable. Des études d'impact ont été menées pour certains projets spécifiques, et une meilleure planification des retombées à tous les stades de l'élaboration des projets a été assurée. Une enquête harmonisée au niveau des entreprises, destinée à évaluer les besoins et les retombées, a été élaborée et mise à l'essai. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le Centre prévoit de mettre en œuvre son cadre de gestion des risques, d'approfondir sa méthode d'établissement des coûts et d'améliorer ses systèmes de gestion des projets, grâce à un meilleur suivi automatisé des principaux indicateurs de performance. En outre, il élaborera un cadre d'étude d'impact concernant les institutions d'appui au commerce et aux investissements et étendra l'utilisation de l'enquête harmonisée au niveau des entreprises aux projets visant directement la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

**Tableau 13.6 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser une croissance et un développement durables et partagés dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition, en développant les échanges et le commerce international

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure %des %résultats</i>		
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>
a) Renforcement de l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale	i) Nombre de bénéficiaires – hommes et femmes – indiquant mieux connaître le commerce international grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	400 000	175 000	–
		Estimation		300,000	–
		Résultats effectifs			
	ii) Nombre de pays dont les politiques, les stratégies ou les réglementations commerciales ont été adoptées ou modifiées pour favoriser la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises, avec la contribution du secteur des affaires, grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	100	150	–
		Estimation		120	–
		Résultats effectifs			
b) Renforcement de l'action en faveur des entreprises exportatrices menée par les institutions d'appui au commerce	Nombre d'organismes faisant état de progrès dans leur gestion et leurs opérations grâce à l'aide reçue du Centre du commerce international	Objectif	400	400	120
		Estimation		340	200
		Résultats effectifs			
c) Renforcement de la compétitivité internationale des entreprises	i) Nombre d'entreprises ayant modifié leurs activités pour accroître leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	15 000	10 000	–
		Estimation		10 000	–
		Résultats effectifs			
	ii) Proportion d'entreprises détenues, exploitées et contrôlées par des femmes qui ont modifié leurs activités pour accroître leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	50 %	40 %	–
		Estimation		50 %	–
		Résultats effectifs			
	iii) Nombre d'entreprises ayant conclu des affaires au niveau international grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	4 000	4 000	1 600
		Estimation		3 000	1 600
		Résultats effectifs			
	iv) Proportion d'entreprises détenues, exploitées et contrôlées par des femmes qui ont conclu des affaires au niveau international grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	45 %	40 %	–
		Estimation		40 %	–
		Résultats effectifs			

### Facteurs externes

13.52 Le sous-programme permettra d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) la communauté internationale et les autres parties prenantes demeurent déterminées à promouvoir le commerce international en tant que moteur d'une croissance profitant à tous et à collaborer pleinement avec le Centre du commerce international; b) les ressources extrabudgétaires effectivement reçues ne sont pas nettement en deçà des sommes nécessaires; c) la situation politique et géographique reste relativement stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités relatives aux programmes; d) les mandats de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le Centre ne changent pas; e) l'environnement, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, reste favorable; f) le contenu des projets en cours d'élaboration n'évolue pas.

### Produits

13.53 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 13.7 **Produits par catégorie**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Groupe consultatif commun	4
2. Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre	4
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Rapport annuel sur les activités du Centre et annexes	2
4. Rapports du Groupe consultatif commun	2
5. Rapports du Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre	4
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Publications en série	
6. Revues	8
7. Livres	4
Publications isolées	
8. Livres	6
9. Études	40
10. Bulletins d'information	10
Manifestations spéciales	
11. Forum mondial pour le développement des exportations	2
12. Initiative mondiale SheTrades	2
13. Forum sur le commerce au service du développement durable	2
14. Conférence mondiale du réseau des OPC	1
Activités ou documentation techniques	
15. Bases de données	10
16. Sites Web	15

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services consultatifs	
17. Évaluation des besoins, élaboration, formulation ou mise en œuvre d'initiatives de changement en matière de coopération technique à la demande des clients, ces services devant concerner au moins un des six domaines d'intervention stratégique du Centre	400
Formations, séminaires et ateliers	
18. Formations, séminaires et ateliers visant à transmettre des compétences et des connaissances sur certains sujets liés au commerce (pour quelque 25 000 participants)	1 000
Projets opérationnels	
19. Projets opérationnels aux échelons national, régional et interrégional	130

Tableau 13.7 **Ressources nécessaires (budget total)**

(En milliers de francs suisses)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Poste	54 561,9	54 561,9	160	160
Autres objets de dépense	16 654,3	15 873,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>71 216,2</b>	<b>70 435,7</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
Ressources extrabudgétaires	95 049,6	105 600,0	20	20
<b>Total</b>	<b>166 265,8</b>	<b>175 735,7</b>	<b>180</b>	<b>180</b>

- 13.54 Le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 13 pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 70 435 700 francs suisses (avant actualisation des coûts), sur la base d'un taux de change de 0,960 franc suisse pour 1 dollar. Il se décompose comme suit : un montant de 54 561 900 francs suisses demandé au titre des postes permettrait de financer 160 postes (91 postes d'administrateur et 69 postes d'agent des services généraux) et un montant de 15 873 800 francs suisses au titre des autres objets de dépense couvrirait les dépenses opérationnelles du Centre. Le nombre de postes proposés est identique à celui de l'exercice biennal 2016-2017.
- 13.55 Comme indiqué au paragraphe 13.31 ci-avant, le montant total des ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèverait à 73 372 500 francs suisses, après actualisation des coûts et en tenant compte des recettes accessoires estimées à 400 000 francs suisses.
- 13.56 Durant l'exercice biennal 2018-2019, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 105 600 000 francs suisses, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Elles seront utilisées pour fournir une assistance technique en matière de commerce aux pays en développement et aux pays en transition.



## Annexe II

### Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

*A/70/6 (Sect.. 13)/Add.1/Rev.1,  
par. 13.48*

	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
b) i)	Un guide d'application sur certaines normes de l'Organisation internationale de normalisation pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement	2	Les guides d'assurances de la qualité ne seront plus publiés en série. Ils pourront faire l'objet de publications isolées, si les besoins stratégiques et de la demande l'exigent.
b) i)	Collection PACKit	1	Ce produit ne sera pas reconduit car il est considéré comme achevé.
b) iv)	Plateforme pour l'agriculture durable – pages Web globale et consacrées à certains pays	7	Une approche plus stratégique de la gestion des contenus ayant été adoptée, ces produits feront l'objet d'un rapport et seront regroupés sur le site Web Sustainability Xchange.
<b>Total</b>		<b>10</b>	

## Annexe III

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et qui n'ont pas encore été appliquées

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

#### Comité des commissaires aux comptes

##### (A/71/5 (Vol. III), chap. II)

Le Comité a recommandé au Centre du commerce international (CCI) d'évaluer formellement les résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et d'envisager d'autres moyens auxquels recourir dans ce domaine, qui pourraient consister à réduire les coûts et à faire en sorte que les dépenses d'appui aux programmes soient suffisantes pour couvrir tous les coûts liés aux projets (par. 16).

Le Comité a recommandé au CCI de continuer à examiner le nombre et la nature des journaux et ajustements manuels, le but étant d'évaluer les besoins de formation et l'efficacité du système (par. 34).

Le Comité a recommandé au CCI de se donner des plans précis qui lui permettent de procéder en temps voulu au rapprochement des états de paie, comptes provisoires et comptes collectifs, piste d'audit complète à l'appui (par. 38).

Le Comité a recommandé au CCI de bien faire connaître les gains d'efficacité dont Umoja est porteur et de consacrer les moyens qu'il faut à accompagner le personnel, l'objectif étant de voir le nouveau système Umoja prendre pleinement place dans le cours normal de ses activités et d'en voir pleinement utiliser les fonctionnalités (par. 44).

Une évaluation officielle du succès de la stratégie de mobilisation des ressources du Centre sera entreprise tous les ans à compter du premier trimestre de 2017. Le Centre suit déjà les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de mobilisation des ressources au moyen des principaux indicateurs de résultats sur l'élaboration des projets dans la filière et la mobilisation des ressources, qui ont été définis dans le plan opérationnel pour 2016 et sont alignés sur son plan stratégique pour la période 2015-2017. Dans la version améliorée de son portail de gestion des projets, le Centre suit les projets dans la filière, les projets en cours d'exécution et les projets classés, organisés notamment par bailleur de fonds, domaine d'activité, région ou taille du projet. Il examine les moyens de réduire les coûts au niveau institutionnel dans le cadre de la planification du budget annuel. Chaque budget de projet fait l'objet d'une analyse critique dans le cadre du processus d'examen et d'approbation de la qualité des projets.

Le nombre d'ajustements manuels et de journaux devrait diminuer, maintenant que le passage de l'ancien système de gestion intégré à Umoja est achevé.

L'Office des Nations Unies à Genève gère les états de paie du CCI. Des mesures seront prises pour répartir clairement les responsabilités.

À mesure que la mise en œuvre d'Umoja progresse, le Centre continuera de suivre les gains d'efficacité que ce système permet et d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience en vue d'en renforcer le fonctionnement.

Le Comité a recommandé au CCI d'examiner ses besoins et d'arrêter un calendrier précis, le but étant de pouvoir établir en temps voulu dans Umoja ses rapports financiers sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires (par. 45).

Pour renforcer son dispositif de contrôle interne, le Comité a recommandé au CCI de recourir à l'informatique décisionnelle pour recenser les anomalies et l'évolution des dépenses, le but étant de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de gestion (par. 49).

Le Comité a recommandé au CCI de comptabiliser les coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets et de faire en sorte que toutes informations tirées du portail cadrent avec les informations correspondantes issues d'Umoja (par. 53).

Le Comité a recommandé au CCI de mettre à jour sa politique et son plan d'intervention en matière de fraude et de les diffuser afin de mieux sensibiliser ses fonctionnaires et ses partenaires d'exécution au risque de fraude, d'envisager de se donner un programme de formation, et d'étudier le potentiel d'Umoja pour recenser les tendances et modes de transaction inhabituels (par. 60).

**(A/70/5 (Vol. III) et Corr.1, chap. II)**

Le Comité a recommandé au Centre de faire fond sur le plan de valorisation des avantages et sur les informations financières de meilleure qualité recueillies grâce à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour déterminer et gérer les risques financiers (par. 21).

Le Comité a recommandé au Centre d'élaborer une procédure d'évaluation des risques de fraude afin de déterminer les domaines présentant un risque de fraude, ainsi que d'étudier les méthodes en vigueur visant à atténuer ce risque. En outre, l'administration devrait exploiter les fonctionnalités améliorées d'Umoja et la base de données sur les consultants pour signaler les anomalies à l'appui du contrôle de la gestion (par. 24).

L'équipe de direction du Centre a prévu d'établir des rapports financiers internes tous les trois mois. Le Centre fournit par ailleurs des rapports financiers tous les six mois à ses bailleurs de fonds et clients sur son site Web public. L'automatisation de l'extraction d'informations pertinentes dans Umoja est en bonne voie, grâce aux rapports d'analyse décisionnelle et à des tableaux de bord contenant des informations financières essentielles et actualisées.

Le signalement des anomalies de façon à donner des informations et pistes devant permettre de valider et d'examiner les choix de gestion est nécessaire à l'échelle du système pour toutes les entités du Secrétariat des Nations Unies. Pour répondre à ce besoin, une fonction de suivi mondial des données d'Umoja a été créée récemment et est déployée progressivement. Le Centre continuera donc de tenir compte de l'évolution de la situation à cet égard.

Le CCI établira un récapitulatif des coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets. Le rapprochement des données d'Umoja a été achevé et l'information financière figurant dans le portail des projets modernisé est extraite directement d'Umoja.

Conformément à la politique antifraude du Bureau des services de contrôle interne, le CCI s'emploiera à sensibiliser l'opinion et à promouvoir des valeurs antifraude solides auprès de ses fonctionnaires et de ses partenaires d'exécution.

La valorisation des avantages est un processus continu, coordonné par l'Organisation des Nations Unies à New York, et le CCI est tenu de faire régulièrement rapport à cet égard.

Le Centre a recensé un cas de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par le partenaire d'exécution). Le suivi des projets similaires a par la suite été renforcé.

Le Comité a recommandé au Centre de poursuivre son examen des dépenses afférentes aux projets et de déterminer les coûts qui peuvent être directement imputés aux projets suivant une méthode claire. Le Centre devrait mettre à profit les nouvelles fonctionnalités d'Umoja et la prochaine étape du portail de projets pour collecter des données plus fiables pouvant servir de base à la prise de décisions sur la façon dont les dépenses d'appui aux programmes sont répertoriées, à la fixation du taux de recouvrement relatif à ces dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de chiffrage des coûts (par. 44).

**(A/69/5 (Vol. III), chap. II)**

Le Comité a recommandé au Centre d'informer régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service (par. 14).

Au cours de l'année écoulée, le CCI a progressé sur le plan de la répartition des coûts concernant les six domaines d'intervention. Il a également rendu obligatoire la budgétisation axée sur les résultats pour tous les nouveaux projets. L'application de cette mesure est garantie par les formulaires du nouveau portail de projets et par le processus de contrôle de la qualité des projets. En ce qui concerne les dépenses d'appui au programme, le CCI applique les taux arrêtés par le Secrétariat de l'ONU.

Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du Centre, qui sont communiqués à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC. Les états financiers sont actuellement établis sur une base annuelle et tiennent compte de ces charges. Si nécessaire, le CCI peut faire figurer dans la note 13 le montant relatif à l'évaluation actuarielle des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le Fonds général, les dépenses d'appui aux programmes et les ressources extrabudgétaires.

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**(A/70/7/Add.1)**

Le Comité a noté que le Centre se conformait insuffisamment à l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance, alors que ses besoins en matière de voyages sont pour l'essentiel prévisibles. Il compte que des mesures seront prises sans tarder pour veiller au respect de cette obligation, ce qui permettra de mieux utiliser les fonds consacrés aux voyages (par. 10).

Le Centre est conscient de la nécessité de réserver et d'acheter les billets à l'avance et a pris des mesures pour se conformer pleinement à ces obligations.

Le Comité a accueilli avec satisfaction la procédure budgétaire simplifiée proposée par le Centre et comptait que, comme il l'a indiqué, le Secrétaire général ferait figurer les informations pertinentes dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (par. 11).

Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 est conforme à la recommandation du Comité.

**Bureau des services de contrôle interne**

**Audit de la gestion des ressources humaines au Centre du commerce international**

Le Centre doit finaliser sa « Stratégie pour les populations pour 2014-2016 » et la faire approuver. Chacun des objectifs fixés dans la stratégie devrait être assorti de données de référence et de cibles (recommandation 3).

Des travaux sont en cours et devraient être achevés d'ici au quatrième trimestre de 2017.

**Audit des procédures de sélection et de la gestion des partenaires d'exécution au Centre du commerce international**

Le Centre devrait charger les directeurs de projet de rassembler des informations sur les organisations prises en considérations dans le processus de sélection des partenaires d'exécution ou de justifier la décision de n'examiner qu'une seule organisation, comme suggéré dans la liste de vérifications nécessaires (recommandation 1).

Le Centre devrait renforcer les mécanismes d'examen au niveau des divisions pour faire en sorte que les mémorandums d'accord de subvention soient établis conformément aux directives et procédures établies (recommandation 2).

Le Centre devrait définir des directives sur la budgétisation des dépenses de personnel des partenaires d'exécution ainsi que sur les éléments de preuve nécessaires pour étayer le budget et justifier les dépenses effectives (recommandation 3).

Le Centre a accepté la recommandation 1 et indiqué que : a) il adopterait la liste de vérifications nécessaires et les directives relatives à la sélection des partenaires et les documents requis dans ce cadre; b) le mémorandum de demande de subvention serait modifié pour permettre aux directeurs de projet de consigner les évaluations de manière adéquate, en précisant si plus d'un partenaire d'exécution potentiel ou bénéficiaire a été pris en compte dans le processus de sélection ou en expliquant pourquoi un seul bénéficiaire a été examiné ou approuvé; c) la liste de vérification sur le mémorandum d'accord de subvention serait mise à jour en conséquence.

Le Centre a accepté la recommandation 2 et indiqué que : a) la direction rappellerait aux directeurs de division du Centre le rôle, la responsabilité et l'obligation de rendre compte qui leur incombent en ce qui concerne l'approbation des subventions inférieures à 30 000 dollars, et insisterait sur la nécessité de renforcer les mécanismes d'examen et de prendre des mesures opérationnelles supplémentaires au niveau des divisions pour veiller à ce que les mémorandums d'accord de subvention soient établis conformément aux directives et procédures établies; b) une note de bas de page serait ajoutée au modèle de mémorandum d'accord de subvention pour rappeler aux responsables de projet de faire figurer une ventilation des dépenses opérationnelles par catégorie; c) la liste de contrôle ou le modèle relatifs aux mémorandums d'accord de subvention seraient modifiés de manière à inclure une note sur la nécessité de veiller à ce que les partenaires d'exécution soient informés des taux de l'indemnité journalière de subsistance des Nations Unies en amont du processus de budgétisation ou avant l'organisation de certains ateliers et réunions. La recommandation 2 reste en instance en attendant la réception de preuves que les mécanismes d'examen des mémorandums d'accord au niveau des divisions ont été renforcés.

Le Centre a accepté la recommandation 3 et indiqué que la liste de vérification concernant les subventions contiendrait une note précisant que le budget prévu au titre des dépenses de personnel devrait être fondé sur les montants effectifs des traitements et que le bénéficiaire devrait présenter des éléments de preuve à l'appui des dépenses de personnel ou des taux utilisés

Le Centre devrait revoir les clauses types sur l'information financière figurant dans le modèle de mémorandum d'accord et y inclure des dispositions demandant aux partenaires d'exécution : a) de référencer clairement les pièces justificatives et de montrer leurs liens avec les rapports financiers et le budget; b) d'expliquer les écarts importants entre le budget et les dépenses effectives (recommandation 4).

Le CCI devrait : a) rappeler aux divisions de faire preuve de diligence dans l'examen des renseignements financiers présentés par les partenaires d'exécution pour garantir le respect des termes du mémorandum d'accord; b) veiller à ce que les subventions soient dûment comptabilisées, tout solde non utilisé devant être remboursé ou utilisé dans le cadre d'un autre mémorandum d'accord, avec l'approbation du Centre (recommandation 5).

Le CCI devrait veiller à ce que les évaluations des performances des partenaires d'exécution soient préparées et archivées dans un dossier central à titre de référence (recommandation 6).

#### **Audit de la gestion des achats et des marchés au Centre du commerce international**

Le Centre devrait évaluer et consigner régulièrement les risques liés aux opérations d'achat individuelles et intégrer des mesures d'atténuation dans la procédure de passation des marchés et les contrats, le cas échéant (recommandation 2).

Le Centre devrait mettre en place des mécanismes permettant de veiller à ce que les évaluations des performances soient effectuées régulièrement, comme le prévoit le Manuel des achats, en utilisant les formulaires recommandés dans celui-ci (recommandation 4).

avant le paiement de la tranche de la subvention concernée.

Le Centre a accepté la recommandation 4 et indiqué qu'un modèle pour le budget approuvé et les dépenses effectives par rubrique budgétaire figurerait en annexe au modèle de mémorandum d'accord de subvention et que le texte pertinent figurerait dans le modèle de mémorandum d'accord de subvention.

Le Centre a accepté la recommandation 5 et indiqué que le groupe d'action pour la gestion et les agents certificateurs recevraient un rappel en conséquence. Le mémorandum de demande de subvention serait libellé correctement. Les sections responsables des deux mémorandums d'accord mentionnés seraient priées de présenter des plans d'action pour résoudre ces questions, y compris celles du remboursement ou de la réutilisation des fonds non dépensés.

Le Centre a accepté la recommandation 6 et indiqué qu'il mettrait au point un modèle d'évaluation des résultats des bénéficiaires et examinerait les solutions possibles pour enregistrer ces évaluations dans un dossier central.

Le Centre a déclaré qu'il améliorerait cet aspect de la passation de marchés en recensant les risques et les mesures d'atténuation appropriées de manière plus systématique dans le programme d'approvisionnement et le progiciel de gestion, et qu'il définirait une matrice de risques conformément à sa déclaration d'appétence pour le risque, qu'il est en train d'élaborer. Cette matrice aiderait le service des achats à définir les mesures d'atténuation appropriées.

Le Centre compte utiliser les formulaires recommandés dans le Manuel afin d'évaluer régulièrement les performances des fournisseurs pour tout contrat d'un montant supérieur à 40 000 dollars. Le service des achats s'emploie actuellement à adapter les formulaires et à rédiger des instructions claires sur leur utilisation à l'intention des fonctionnaires chargés des achats. Ces instructions seront prêtes d'ici à la fin de 2017.